

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 4 septembre 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

POISSY FC

La Commission prenant connaissance des décisions du Comité Exécutif de la F.F.F., du Comité Directeur de la Ligue de Paris et du Comité de Direction du District des Yvelines concernant la situation du club de POISSY AS.

Par conséquent, toutes les équipes de POISSY AS deviennent désormais POISSY FC (engagements similaires et droits sportifs maintenus à l'exception des SENIORS DAM & CDM).

Concernant ces 2 catégories, la Commission acte le fait que :

Pour les SENIORS DAM

▫ POISSY FC 1 évoluera en D1 - Passage de la poule à 13 équipes

▫ POISSY FC 2 évoluera en D3.

Après tirage au sort, la Commission affecte l'équipe en poule B - Passage de la poule à 13 équipes

▫ POISSY FC 3 évoluera en D4A.

Pour les CDM

POYSSY FC 5 évoluera en D1.

La mise à jour des calendriers est en cours.

CDM

La Commission prenant connaissance des différents engagements, acte le fait qu'il n'y aura qu'une poule D1 à 14 équipes cette saison.

Attention, à la fin de la saison, en raison de la réforme de la R3 (suppression de la division, et affectation des équipes de R3 en D1), il y aura un certain nombre de descentes et donc le retour d'une D2 en 2024/2025.

La mise à jour des calendriers est en cours.

FUTSAL

La Commission prenant connaissance des différents engagements, acte le fait qu'il n'y aura qu'une poule D1 à 13 ou 14 équipes cette saison.

La mise à jour des calendriers est en cours.

DEMANDES

MAURECOURT FC

Demande du club pour être affecté en poule B comme la saison dernière, compte tenu de la distance géographique entre lui et les clubs de la poule A.

La Commission vous informe dans un premier temps que les poules ont été constituées ainsi, afin d'équilibrer les montants de D5 en D4 dans les 3 poules de la D4.

Néanmoins, après étude, si le club de FEUCHEROLLES USA donne son accord pour inverser avec votre équipe, la Commission donnera son accord, sachant que cela changera complètement l'alternance actuelle de votre équipe et qu'il n'y aura pas de solutions pour l'améliorer.

La Commission avait demandé un retour aux 2 clubs pour le lundi 4 septembre au plus tard le club de FEUCHEROLLES n'ayant pas eu de confirmation de FEUCHEROLLES USA décide de laisser une semaine supplémentaire au club pour donner sa réponse. Sans celle-ci la Commission décidera en conséquence.

MAGNY 78 FC

Demande du club pour alterner ses vétérans.

La Commission ne peut à ce jour que vous proposez de prendre le calendrier de l'exempt dans votre poule, mais qui n'est pas une solution que sur la moitié de vos rencontres. Vous pouvez malgré tout attendre que des modifications de poules soient effectuées (nouveaux engagements, forfaits, etc), ce qui permettra peut-être de trouver une meilleure solution.

Merci de nous faire un retour pour le lundi 11 septembre.

MODIFICATIONS SENIORS

BUC FOOT AO 2 : Forfait de son équipe 2 en D5C.

VETERANS

EPONE USBS : Inscription d'une 2ème équipe.

La Commission affecte l'équipe en D5A.

PLAISIROIS FO: Inscription d'une 3ème équipe.

La Commission affecte l'équipe en D5A.

U18

PLAISIROIS FO : Inscription d'une 2ème équipe.

PERRAY FOOT ES : Forfait de son équipe en D3D.

U16

ESSARTS LE ROI AGS ; Forfait de son équipe en D4F.

U14

BUC FOOT AO 1 : Forfait de son équipe 2 en D4E.